



La Lettre d'information de Molsheim

Mai 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 30 mai 2008 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire, demande l'observation d'une minute de silence à la mémoire de Madame Alice Biechel décédée brutalement le 23 mai 2008.

Entrée au conseil municipal le 15 mars 2008, elle était élue au sein de la Commission d'Appel d'Offres, de la Commission Succession Albert Hutt et devait représenter la ville de Molsheim auprès du Lycée Camille Schneider.

Un hommage est rendu à la défunte. Son action, son investissement et son engagement en faveur de la commune sont unanimement salués.

Point 1 : Modification de l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2008.

Point 2 : Modification du tableau de composition de l'assemblée suite au décès de Madame Alice Biechel.

Le Conseil Municipal siègera de manière incomplète à 28 membres. Le renouvellement du Conseil Municipal n'intervient que si celui-ci perd un tiers de ses membres ou lorsqu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau maire.

La composition du Conseil Municipal est dorénavant la suivante :

Maire : Laurent FURST

Adjoints : Jean SIMON, Chantal JEANPERT, Jean-Michel WEBER, Renée SERRATS, Jean DUBOIS

Conseillers municipaux : Evelyne BERNHART, Danielle HUCK, Arsène HITIER, Evelyne DINGENS, Vincent CHATTE, Mireille SITTER, Raymond LONDOT, Danielle HELLER, Thierry GRETHEN

Brigitte GREMMEL, Patrick SABATIER, Valérie DEBLOCK, Patrick MARCHINI, Véronique DISTEL, Guy SALOMON, Séverine MUNCH, Thierry PETER, Sophie WOLFF, Philippe HEITZ, Murat GULDAL, Sabrina CABUT, Gilbert STECK.

Point 3 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 4 avril 2008.

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2008.

Point 4 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du 21 avril 2008.

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 avril 2008.

Point 5 : Délégations permanentes du Maire - article L 2122-22 du CGCT : compte rendu d'information pour la période du 1er trimestre 2008.

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil Municipal pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2008.

Dans le cadre de ses délégations, le Maire a pris les décisions suivantes :

- la création et la modification de la régie de recettes portant sur : les droits de place du marché, les droits de stationnement
- 15 concessions dans les cimetières communaux ont été accordées
- il a été renoncé 12 fois à l'exercice du droit de préemption urbain

Point 6 : Adoption du règlement intérieur - mandat 2008 - 2014.

Le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur conformément au code des collectivités territoriales. Ce document précise notamment l'organisation interne et le fonctionnement du conseil municipal.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 30 mai 2008 -

Point 7 : Adoption du budget supplémentaire 2008 : budget principal.

Le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire au budget principal 2008 qui intègre les résultats de l'exercice 2007, les restes à réaliser et les réajustements de certaines prévisions du budget primitif.

Après adoption, le budget principal se réajuste comme suit :

10.690.000 € en dépenses et en recettes en section de fonctionnement

12.513.603,53 € en dépenses et en recettes en section d'investissement

Point 8 : Adoption du budget supplémentaire 2008 : budget annexe succession Albert HUTT.

Le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire - budget annexe succession Albert Hutt de l'exercice 2008 comme suit :

	DEPENSES			RECETTES		
	Budget primitif 2008	Budget supplémentaire	Budget total	Budget primitif 2008	Budget supplémentaire	Budget total
FONCTIONNEMENT	9.910,00 €	4.078,96 €	13.988,96 €	9.910,00 €	4.078,96 €	13.988,96 €
INVESTISSEMENT	4.100,00 €	4.989,40 €	9.089,40 €	4.100,00 €	4.989,40 €	9.089,40 €

Point 9 : Adoption du budget supplémentaire 2008 : budget annexe camping municipal.

Le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire - budget annexe «Camping» de l'exercice 2008 comme suit :

	DEPENSES			RECETTES		
	Budget primitif 2008	Budget supplémentaire	Budget total	Budget primitif 2008	Budget supplémentaire	Budget total
FONCTIONNEMENT	80.340,00 €	-37.145,00 €	43.195,00 €	80.340,00 €	-37.145,00 €	43.195,00 €
INVESTISSEMENT	70.000,00 €	0,00 €	70.000,00 €	70.000,00 €	0,00 €	70.000,00 €

Point 10 : Adoption du budget supplémentaire 2008 : budget annexe lotissements.

Le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire - budget annexe «Lotissements» de l'exercice 2008 comme suit :

	DEPENSES			RECETTES		
	Budget primitif 2008	Budget supplémentaire	Budget total	Budget primitif 2008	Budget supplémentaire	Budget total
FONCTIONNEMENT	3.404.600,00 €	114.710,00 €	3.519.310,00 €	3.404.600,00 €	114.710,00 €	3.519.310,00 €
INVESTISSEMENT	1.920.000,00 €	199.800,00 €	2.119.800,00 €	1.920.000,00 €	199.800,00 €	2.119.800,00 €

Point 11 : Adoption du budget supplémentaire 2008 : budget annexe locaux commerciaux.

Le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire - budget annexe «Locaux commerciaux» de l'exercice 2008 comme suit :

	DEPENSES			RECETTES		
	Budget primitif 2008	Budget supplémentaire	Budget total	Budget primitif 2008	Budget supplémentaire	Budget total
FONCTIONNEMENT	43.650,00 €	0,00 €	43.650,00 €	43.650,00 €	0,00 €	43.650,00 €
INVESTISSEMENT	15.000,00 €	95.390,00 €	110.390,00 €	15.000,00 €	95.390,00 €	110.390,00 €

Point 12 : Adoption du budget supplémentaire 2008 : budget annexe forêt communale.

Le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire - budget annexe «Forêt communale» de l'exercice 2008 comme suit :

	DEPENSES			RECETTES		
	Budget primitif 2008	Budget supplémentaire	Budget total	Budget primitif 2008	Budget supplémentaire	Budget total
FONCTIONNEMENT	89.270,00 €	40.240,00 €	129.510,00 €	43.650,00 €	0,00 €	129.510,00 €
INVESTISSEMENT	20.670,00 €	4.200,00 €	24.870,00 €	20.670,00 €	4.200,00 €	24.870,00 €

Point 13 : Mise en place d'une régie d'avances.

Le Conseil Municipal approuve la mise en place d'une régie d'avance qui a pour objet le paiement dans la limite de 300 € les dépenses suivantes :

- frais d'affranchissement et d'envoi postal
- frais de réception et de mission
- petites fournitures diverses
- frais inhérents aux véhicules administratifs

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 30 mai 2008 -

Point 14 : Aire des gens du voyage - autorisation de signer la convention pour le versement d'une aide au fonctionnement.

Le Conseil Municipal autorise le Maire de Molsheim ou son adjoint délégué à signer la convention relative à l'encaissement d'une aide au fonctionnement pour l'aire des gens du voyage. Ces aides représentent 132,45 €/mois/place versées par l'Etat et 64,03€/mois/place versées par l'état et le Département.

Point 15 : Organisation des Commissions Municipales – Commissions Légales : cooptation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Conseil Municipal, sur demande du directeur des services fiscaux a désigné les 16 titulaires et 16 suppléants susceptibles de siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs. Seuls 8 commissaires titulaires et 8 suppléants seront appelés à siéger sur désignation de M. le directeur des services fiscaux.

Titulaires	Suppléants
1. M. BOEHLER René	Mme BERNHART Evelyne
2. M. CLAUDEPIERRE Jean	M. DANTZER Serge
3. M. DUBOIS Jean	Mme DINGENS Evelyne
4. M. FEIDT Jacques	M. GANGLOFF Emile
5. M. STECK Gilbert	M. GRETHEN Thierry
6. Mme HUCK Danielle	M. WEBER Bernard
7. M. KAES Alphonse	Me HITIER Arsène
8. Melle MUNSCH Régine	M. JEANPERT André
9. M. LONDOT Raymond	M. KLINGENFUS Alain
10. M. SALOMON Guy	Melle BOEHMANN Edith
11. M. SCHADITZKI Jean-Marie	M. SABATIER Patrick
12. M. SCHNEIDER Bernard	Melle SITTER Mireille
13. M. HEITZ Fernand	M. HOERTER Pierre
14. M. WEBER Jean-Michel	M. WIEDEMANN Paul
15. M. MEHL Fernand	M. GROSCH Alain
16. Mme CHRISTMANN Morena*	M. SCHMITT Guy*

(*) domiciliés en-dehors de la commune

Point 16 : Etablissement Public Foncier Local du Bas-Rhin – désignation des délégués de la commune de Molsheim.

Suite au renouvellement du conseil municipal sont désignés comme délégués de l'Etablissement Foncier Public Local en qualité de titulaire : M. Jean-Michel Weber, et en qualité de suppléant : M. Jean Dubois.

Point 17 : Commission consultative communale de la chasse – désignation de deux délégués.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les représentants au sein de la commission consultative de la chasse. Cette commission comprend M. le Maire et deux conseillers municipaux, M. Jean-Michel Weber, adjoint au maire, et M. Raymond Londot, conseiller municipal.

Point 18 : Aménagement de la gare et de ses abords - convention tripartite Région - Ville - SNCF.

Dans le cadre du programme de modernisation des gares initiées par la Région Alsace, un projet de rénovation des abords de la gare de Molsheim est proposé.

Les objectifs poursuivis sont l'amélioration de la sécurité, la facilitation de l'accès au transport en commun, l'amélioration de l'accueil des usagers.

Afin de réaliser ces travaux, les biens concernés par ces aménagements qui appartiennent à Réseau Ferré de France doivent être transférés à la commune de Molsheim par convention d'occupation et de gestion. Les travaux consisteront en :

- l'évacuation des remblais
 - l'aménagement d'un parc de stationnement pour 296 véhicules
 - l'extension de 40 places de l'abri-vélos sécurisé
 - le réaménagement du parc de stationnement existant avec création de 30 places supplémentaires
 - le déplacement des mâts d'éclairages existants
 - la plantation d'arbres, des aménagements d'espaces verts et la pose d'une clôture
- Les travaux devraient débuter le dernier trimestre 2008 et être achevés pour le 2^{ème} trimestre 2009.

Le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement de la gare de Molsheim ainsi que le projet de convention tripartite entre la Ville de Molsheim, la Région Alsace et la SNCF. Il est précisé que le montant estimé est de 796.448 € HT, dont 390.145,13 € HT à la charge de la Ville, 390.145,13€ HT à la charge de la Région Alsace et 16.157,74 € HT à la charge de la SNCF.

Point 19 : Reconstitution de l'Ancienne Chartreuse – maîtrise foncière - acquisition de la nue-propiété de la propriété Muzard - 10 rue de la Chartreuse.

Le Conseil Municipal décide l'acquisition en nue-propiété de l'immeuble située au 10 rue de la Chartreuse inclus dans le périmètre de reconstruction de l'ancienne Chartreuse. Le montant de l'acquisition est fixé à 157.500 €, étant précisé que les propriétaires actuels de la maison conservent l'usufruit sur ce bien.

Point 20 : Travaux de voirie 2008 : aménagement de la rue des Vergers, rue des Alouettes et rue du Faisan.

Afin de renforcer les réseaux d'assainissement et d'eau potable, ainsi que de procéder à différents travaux de voirie le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement de la rue des Vergers, rue des Alouettes et rue du Faisan pour un coût prévisionnel de 350.000 € TTC.

Point 21 : Participation aux actions des établissements publics locaux d'enseignement du second degré – subvention au Lycée Louis Marchal dans le cadre de compétitions sportives scolaires.

Le Conseil Municipal accepte attribue au LEGTPI Louis Marchal au titre des championnats UNSS 2006-2007, les primes d'encouragement pour les résultats atteints à différentes compétitions sportives suivantes :

Rugby

- champion d'académie en juniors-seniors garçons 122 €

- champion d'académie en juniors-seniors filles 122 €

Handball

- champion d'académie en juniors-seniors garçons 122 €

Point 22 : Subvention exceptionnelle au Lycée – Collège Henri Meck - partenariat entre la cité scolaire et le Lycée de Mananjary à Madagascar.

Le Conseil Municipal attribue une subvention exceptionnelle de 2.500 € à l'association Fihavanana dans le cadre du partenariat entre le Lycée Henri Meck et le lycée de Mananjary à Madagascar, et destinée à contribuer au financement d'une opération d'équipement à Madagascar.

Point 23 : Adhésion à l'association Voix et Route Romane.

La Ville de Molsheim, décide d'adhérer à l'association Voix et Route Romane et de verser la cotisation correspondante soit 800 € au titre de l'exercice 2008.

Point 24 : Attribution d'une subvention au Collège Episcopal St-Etienne de Strasbourg au titre d'une classe de découverte associant un élève originaire de Molsheim.

Une participation de 20 € est attribuée au Collège Episcopal St-Etienne de Strasbourg au titre d'une classe de découverte associant un élève originaire de Molsheim.

Point 25 : Subvention Pinguin Prod de Molsheim.

La Ville de Molsheim décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1.000 € à l'association Pinguin Prod.

Point 26 : Résiliation bail à ferme - Ferme Vogelgesang - EARL Piémont - Jost.

Suite au courrier de M. Jost par lequel il souhaite ne plus exploiter la parcelle 47 section 51, le Conseil Municipal accepte l'annulation du bail à ferme qui le lie à la Ville.

Point 27 : Renouvellement du contrat d'un agent non titulaire sur un emploi permanent.

Le contrat de l'agent non titulaire occupant les fonctions de Chargé de communication, nommé sur le poste de rédacteur territorial, est renouvelé pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} juin 2008 et ce jusqu'au 31 mai 2009.

Point 28 : Modification du tableau des effectifs.

Afin de permettre la mise en oeuvre de la politique de sécurité et de prévention proposée par M. le Maire, le Conseil Municipal modifie le tableau des effectifs de la police municipale qui comprendra dorénavant 9 agents.

Point 29 : Exercice du droit à formation des membres du conseil municipal.

Conformément à la loi, les élus locaux bénéficient d'un droit à la formation individuel selon leur fonction. Cette formation est prise en charge par la commune. Il a été décidé de limiter à 500 € par élu et par an l'enveloppe individuelle prévue à cet effet. Les formations prises en charge visent à faciliter pour les élus l'exercice de leurs fonctions.